



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **17 janvier 2022 15h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marianne Dessureault, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Norman St-Amour.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud est également présent.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux du 13 et 21 décembre 2021**
- 4. Finances**
  - 4.1 Dépôt du rapport budgétaire
  - 4.2 Fonds de roulement
  - 4.3 Fonds d'administration
  - 4.4 Fonds de règlement
  - 4.5 Fonds de parcs et terrains de jeux
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Nomination d'un utilisateur et de responsables administratifs et informatiques auprès de la SHQ
  - 5.2 Autorisation de signature auprès d'Emploi d'été Canada
  - 5.3 Autorisation de signature d'une lettre d'entente pour l'employé no 232
  - 5.4 Autorisation de signature pour le renouvellement de contrat du contrôleur animalier
  - 5.5 Autorisation de signature pour l'achat du lot 5 623 305, cadastre du Québec (356, rue Principale)
  - 5.6 Amendement à la résolution 21-1221-701 concernant le traitement des élus municipaux
  - 5.7 Adoption du Règlement numéro 21-1112 concernant le traitement des élus municipaux
  - 5.8 Avis de motion visant à remplacer le règlement 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat
  - 5.9 Adoption du projet de règlement 22-1116 visant à remplacer le règlement 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat
  - 5.10 Avis de motion concernant un Règlement sur l'adhésion de la Municipalité de Saint-Donat au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3)
  - 5.11 Adoption du projet de Règlement 21-1113 concernant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Donat au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3)
  - 5.12 Responsabilités des élus aux services municipaux
  - 5.13 Demande d'appui financier Carrefour jeunesse emploi Matawinie
  - 5.14 Octroi du contrat de service à la firme SimplicITI International pour les services de téléphonie IP
  - 5.15 Adoption du second projet de Règlement numéro 21-1112 concernant le traitement des élus municipaux
- 6. Urbanisme et Environnement**
  - 6.1 Demande de dérogation mineure pour les lots projetés 6 480 924 à 6 480 926 et 6 480 931, chemin du Lac-Baribeau (largeur des lots projetés)
  - 6.2 Demande de dérogation mineure pour les lots projetés 6 480 915 à 6 480 918, chemin du Lac-Baribeau (Profondeur des lots projetés)
  - 6.3 Demande de dérogation mineure pour le lot 6 437 085, chemin Régimbald (Bâtiment accessoire sur un lot vacant)
  - 6.4 Demande de dérogation mineure pour le 3, chemin de la Marguerite (superficie d'un quai)
  - 6.5 Demande de projet majeur de lotissement pour le lot 5 436 490 et 5 436 616, chemin du lac Baribeau
  - 6.6 Contribution à des fins de parcs ou de terrain de jeux sur les lots 6 481 829 et 6 481 830, chemin Hector-Bilodeau
  - 6.7 Remplacement d'une secrétaire à statut temporaire
- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
  - 7.1 Participation aux journées de la persévérance scolaire (CREVALE)

**8. Travaux publics et Parcs**

- 8.1 Demande d'installation d'un luminaire de rue au coin des chemins de l'Épervier et des Colibris
- 8.2 Autorisation de signature pour la location d'un boteur
- 8.3 Approbation décompte numéro 2 (Travaux de végétalisation du barrage Baribeau – Paysagiste Northland inc.) 2021-AOP-ENV-28
- 8.4 Approbation de travaux supplémentaires (Réparation et terrassement suite aux travaux de pavage dans le noyau villageois – Paysagiste Joé St-Amour)
- 8.5 Approbation d'honoraires supplémentaires (Travaux de réaménagement du parc Désormeaux – Équipe Laurence)
- 8.6 Remplacement d'un chauffeur de camion et opérateur de chargeur à statut temporaire

**9. Sécurité incendie et sécurité civile**

- 9.1 Demande d'un congé sans solde de l'employé no 199
- 9.2 Nomination d'un lieutenant éligible
- 9.3 Adoption du rapport d'activités annuel en lien avec le schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Matawinie

**10. Divers**

- 10.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal
- 10.2 Dépôt du registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou autre avantage en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

**11. Période d'information**

**12. Période de questions**

**13. Fermeture de la séance**

**1. Ouverture de la séance**

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**22-0117-001** Il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé

En y ajoutant :

5.14 Octroi du contrat de service à la firme SimplicITI International pour les services de téléphonie IP

5.15 Adoption du second projet de Règlement numéro 21-1112 concernant le traitement des élus municipaux

En y reportant :

5.7 Adoption du Règlement numéro 21-1112 concernant le traitement des élus municipaux

6.1 Demande de dérogation mineure pour les lots projetés 6 480 924 à 6 480 926 et 6 480 931, chemin du Lac-Baribeau (largeur des lots projetés)

6.2 Demande de dérogation mineure pour les lots projetés 6 480 915 à 6 480 918, chemin du Lac-Baribeau (Profondeur des lots projetés)

6.3 Demande de dérogation mineure pour le lot 6 437 085, chemin Régimbald (Bâtiment accessoire sur un lot vacant)

6.4 Demande de dérogation mineure pour le 3, chemin de la Marguerite (superficie d'un quai)



6.5 Demande de projet majeur de lotissement pour le lot 5 436 490 et 5 436 616, chemin du lac Baribeau

### 3. Adoption des procès-verbaux du 13 et 21 décembre 2021

Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 13 décembre 2021 et ceux du 21 décembre 2021 soient et sont adoptés comme déposés.

### 4. Finances

#### 4.1 Dépôt du rapport budgétaire

**22-0117-002** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité **au 31 décembre 2021**.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2020-2021 est décrit au tableau ci-dessous :

DÉPENSES AU 31 DEC. 2021				
	Budget dépenses	Réel au 31 décembre 2021	Solde disponible	%
Dépenses	15 584 842	18 093 211	(528 369)	
Affectations	2 179 409	1 885 028	294 381	
<b>total</b>	<b>17 744 251</b>	<b>17 978 239</b>	<b>(233 988)</b>	<b>101.32%</b>
DÉPENSES 31 DEC. 2020				
	Budget	Réel au 31 décembre 2020	Solde disponible	%
Dépenses	14 291 528	14 229 231	62 297	
Affectations	2 389 753	1 785 533	604 220	
<b>total</b>	<b>16 681 281</b>	<b>16 014 764</b>	<b>666 517</b>	<b>96.00%</b>

REVENUS AU 31 DEC. 2021				
	Budget	Réel au 31 décembre 2021	Solde disponible	%
Revenus	17 828 081	17 978 061	(349 980)	101.99%
REVENUS AU 31 DEC. 2020				
	Budget	Réel au 31 décembre 2020	Solde disponible	%
Revenus	16 243 815	16 297 897	(54 082)	100.33%

Signé : Josiane Lefebvre  
Josiane Lefebvre, OMA

#### 4.2 Fonds de roulement

**22-0117-003** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

Fonds de roulement au 31 décembre 2021			
no chèque	Date chèque	Fournisseur	Montant chèque
21443	2022-01-05	Les Motoneiges GERO	18 324.67 \$
			<b>\$18 324.67</b>

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Josiane Lefebvre  
Josiane Lefebvre, OMA

### 4.3 Fonds d'administration

**22-0117-004** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de **1 033 725.80\$** au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, OMA, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Josiane Lefebvre

Josiane Lefebvre, OMA

### 4.4 Fonds de règlement

**22-0117-005** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

Chèque Date	Fournisseur	Description	Poste	Montant
<b>Fonds de Règlement numéro 19-1062 : dépenses en immobilisation (règlement parapluie)</b>				
21545	2022-01-14 PAVAGE STE-ADELE	enlèvement ilot pour Dollorama	22-300-01-062	\$3 219.30
<b>Fonds de Règlement numéro 21-1085 : dépenses en immobilisation (règlement parapluie)</b>				
21431	2021-12-17 AMENAGEMENT PAYSAGER JOE ST-AMOUR	Octroi de contrat pour la réparation et le terrassement suite aux travaux	22-300-01-085	\$28 063.98
21435	2021-12-17 EQUIPE LAURENCE	Octroi de services professionnels (ponceaux ch. Régimbald)	22-300-01-085	\$4 713.98
21541	2022-01-14 Dominic Roy Ingenieur Forestier Expert Conseil	chemin de la Rexfor- plans et devis	22-300-01-085	\$4 024.13
<b>Fond de règlement numéro 18-994 pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection du barrage Baribeau</b>				
21543	2022-01-14 PAYSAGISTES NORTHLAND INC	Octroi de contrat pour la végétalisation du barrage Baribeau	22-400-00-994	\$5 173.87
21544	2022-01-17 PAYSAGISTES NORTHLAND INC	végétalisation du barrage Baribeau- libération de retenue	22-400-00-994	\$267.44
				<b>\$46 482.68</b>

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

Signé : Josiane Lefebvre

Josiane Lefebvre, OMA

### 4.5 Fonds de parcs et terrains de jeux

Le maire et président mentionne qu'au 31 décembre 2021 le fonds de parcs et terrains de jeux s'élève à 175 908\$.

## 5. Administration générale

### 5.1 Nomination d'un utilisateur et de responsables administratifs et informatiques auprès de la SHQ

**22-0117-006** Attendu que l'utilisateur et les responsables administratifs et informatiques désignés auprès de la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) ne sont plus à l'emploi de la Municipalité;

Attendu qu'il y a lieu d'en nommer de nouveaux selon l'entente signée le 14 février 2018 concernant la sécurité de l'information dans l'application du PAH (*Programme d'amélioration de l'habitat*) de la SHQ;

Attendu que selon l'article 5.1 *Personnes autorisées* de ladite entente, les privilèges d'accès à la prestation électronique de service de la SHQ sont donnés aux personnes autorisées dont le nom, la fonction et les coordonnées sont indiqués à l'annexe 1 de ladite entente;

Attendu la recommandation de la direction générale en date du 10 janvier 2022;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de remplacer les personnes désignées à l'annexe 1 de l'*Entente entre la Société d'habitation du Québec et la Municipalité de Saint-Donat concernant la sécurité de l'information* signée le 14 février 2018 par les suivantes :



1. M. Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier
2. M. Mickaël Tuilier, directeur général adjoint – Développement durable
3. M<sup>me</sup> Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière adjointe

## **5.2 Autorisation de signature auprès d'Emploi d'été Canada**

**22-0117-007** Attendu que la Municipalité souhaite embaucher des étudiants à l'été 2022;

Attendu la disponibilité du programme de subvention d'Emplois d'été Canada et l'admissibilité de la Municipalité;

Attendu la nécessité de nommer un représentant par voie de résolution;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale adjointe – Greffe et ressources humaines à signer pour et au nom de la Municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada » pour l'embauche d'étudiants.

## **5.3 Autorisation de signature d'une lettre d'entente pour l'employé no 232**

**22-0117-008** Attendu que l'employée no. 232 est à l'emploi de la Municipalité depuis le 20 mars 2019, à titre de réceptionniste;

Attendu que certaines tâches accomplies dans le cadre de la réception s'apparentent aux tâches générales de secrétariat;

Attendu les besoins de la Municipalité quant au remplacement du titre de poste de la réceptionniste pour celui de secrétaire afin que soient effectuées des tâches complémentaires en secrétariat;

Attendu les discussions intervenues entre les parties dans le but de s'entendre sur les modalités afférentes aux tâches de l'employée;

Attendu la recommandation de la directrice générale adjointe – greffe et ressources humaines en date du 23 décembre 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de modifier le titre de réceptionniste occupé par l'employée no 232 pour le titre de secrétaire pour une période d'essai d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2022 et ce, selon les conditions prévues à la lettre d'entente;
- que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente.

## **5.4 Autorisation de signature pour le renouvellement de contrat du contrôleur animalier**

**22-0117-009** Attendu l'échéance du contrat actuel avec le contrôleur animalier et la nécessité de le renouveler;

Attendu la nécessité de se doter d'un programme CSR pour la gestion des chats errants;

Attendu que le contrôleur animalier actuel répond aux besoins de la Municipalité, qu'il connaît et applique la réglementation

municipale actuelle;

Attendu la recommandation du directeur du service de sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 16 décembre 2021;

À ces faits, il est proposé par Marianne Dessureault et résolu à l'unanimité des conseillers

- d'autoriser le maire, Joé Deslauriers et le directeur général, Matthieu Renaud, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat du contrôleur animalier avec Carrefour canin de Lanaudière pour l'année 2022, à un tarif mensuel de 600.00 \$, en y ajoutant le montant de la vente des licences, avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-210-01-419.

#### **5.5 Autorisation de signature pour l'achat du lot 5 623 305, cadastre du Québec (356, rue Principale)**

**22-0117-010**

Attendu qu'il y a lieu d'acquérir un immeuble supplémentaire dans le cadre de la phase 2 des *Résidences du parc naturel habité*, notamment afin d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les résidents et les visiteurs;

Attendu que le propriétaire actuel souhaite louer l'immeuble jusqu'au 31 décembre 2022;

Attendu les discussions entre les parties;

Attendu la recommandation de la direction générale;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

Acquisition

- d'acquérir sans garantie légale le lot 5 623 305, cadastre du Québec) avec bâtisse dessus construite et portant l'adresse du 356, rue Principale (matricule 4831-94-5646) pour 262 000 \$, plus toutes les taxes applicables s'il y a lieu, appartenant à Michel Goulet et payable comme suit :
  - la moitié à la signature de l'acte d'achat devant notaire;
  - le solde au plus tard le 31 janvier 2023;
  - et que les sommes nécessaires au 1<sup>er</sup> versement de 131 000 \$ soient prélevées au surplus accumulé non affecté et que le solde soit déterminé lors de la préparation du budget 2023;
- de mandater l'étude Raymond et Sigouin, notaire, à rédiger et publier l'acte d'achat;
- que tous les frais et honoraires relatifs aux présentes soient et sont à la charge de la Municipalité et que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-130-00-419;
- que cet achat soit réalisé dans le but de revendre l'immeuble aux *Résidences du parc naturel habité*;

Location

- qu'un bail de location jusqu'au 31 décembre 2022 soit signé avec M. Goulet notamment aux conditions



suivantes :

- 1 000 \$ par mois, plus taxes si applicables;
- bâtiment non chauffé, non éclairé, sans déneigement et sans entretien intérieur ni extérieur (comprenant la jardinière extérieure, par exemple);
- le locataire doit démolir l'abri voiture (*carport*) le ou avant le 15 juin 2022;
- le locataire doit maintenir une assurance responsabilité civile à titre d'occupant pour un montant minimum de 1 000 000 \$ ainsi que pour les biens et effets se trouvant à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment;
- non transférable à un autre locataire

Autorisation de signature

- d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité la promesse d'achat-vente, l'acte d'achat notarié, le bail de location ainsi que tous les documents y relatifs.

#### **5.6 Amendement à la résolution 21-1221-701 concernant le traitement des élus municipaux**

**22-0117-011** Attendu qu'en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, l'adoption du règlement doit être faite au cours d'une séance régulière du conseil municipal;

Attendu la résolution 21-1221-701 adoptant le *Règlement 21-1112 concernant le traitement des élus municipaux* lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal;

Attendu la nécessité d'abroger ledit *Règlement 21-1112* et de procéder à l'affichage d'un nouvel avis public pour l'adoption du *Règlement 21-1112 concernant le traitement des élus municipaux* lors de la séance ordinaire du 14 février 2022;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 21-1221-701.

#### **5.7 Adoption du Règlement numéro 21-1112 concernant le traitement des élus municipaux**

Le sujet est reporté.

#### **5.8 Avis de motion visant à remplacer le règlement 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat**

Avis de motion est donné par Lyne Lavoie à l'effet qu'un projet de règlement sera présenté visant à remplacer le *Règlement 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat*.

#### **5.9 Adoption du projet de règlement 22-1116 visant à remplacer le règlement 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat**

**22-0117-012** À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de que le projet de *Règlement 22-1116 visant à remplacer le règlement 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat*, soit et est adopté comme déposé.





**5.10 Avis de motion concernant un Règlement sur l'adhésion de la Municipalité de Saint-Donat au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3)**

Avis de motion est donné par Louis Dubois à l'effet qu'un projet de règlement sera présenté concernant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Donat au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3).

**5.11 Adoption du projet de Règlement 21-1113 concernant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Donat au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3)**

**22-0117-013**

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement 21-1113 l'adhésion de la Municipalité de Saint-Donat au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3)*, soit et est adopté comme déposé.





## 5.12 Responsabilités des élus aux services municipaux

**22-0117-014** Attendu que le rôle principal du conseil municipal est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté;

Attendu qu'il est opportun de nommer un élu responsable d'un ou de plusieurs services municipaux;

Attendu l'importance d'assurer une continuité dans les dossiers avec les directions de service;

À ces faits, il est proposé par Marianne Dessureault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste ci-dessous des responsabilités des élus aux services municipaux:

Services municipaux	Élus responsables
Finances	Lyne Lavoie Marianne Dessureault
Urbanisme et Environnement	Luc Drapeau Marie-Josée Dupuis
Loisirs, vie communautaire	Louis Dubois Lyne Lavoie
Communications	Lyne Lavoie Marianne Dessureault
Travaux publics et parcs	Marianne Dessureault Marie-Josée Dupuis
Développement économique	Luc Drapeau Norman St-Amour
Sécurité incendie et sécurité civile	Louis Dubois Norman St-Amour

## 5.13 Demande d'appui financier Carrefour jeunesse emploi Matawinie

**22-0117-015** Attendu que le programme Place aux jeunes du Carrefour jeunesse emploi Matawinie favorise la migration, l'établissement et le maintien des jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans;

Attendu la demande d'aide financière présentée par le Carrefour jeunesse emploi relativement aux initiatives visant la mobilité des jeunes en région;

Attendu que la Municipalité a déjà bénéficié de ces services dans le processus d'embauche d'employés;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer une aide financière de 500 \$ au Carrefour jeunesse emploi Matawinie pour le programme Place aux jeunes ;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

## 5.14 Octroi du contrat de service à la firme SimplicITI International pour les services de téléphonie IP

**22-0117-016** Attendu que la MRC de Matawinie dessert la Municipalité avec son système de téléphonie IP, qu'elle a entrepris des démarches afin de revoir son contrat de service actuel et qu'elle a reçu des offres de service de tiers à cet effet;

Attendu que la Municipalité est favorable à la conclusion d'un nouveau contrat, puisqu'il permettra notamment une plus grande autonomie et une meilleure agilité pour la configuration du système;

Attendu qu'une proposition de convention transmise à la Municipalité avec la firme SimpliCI International Inc., pour une durée de trois (3) ans, pour une somme de 1 769,10 \$, plus les taxes applicables, pour les frais de programmation et de migration, à laquelle s'ajoutent des frais mensuels d'exploitation de 217 \$, plus les taxes applicables;

À ces faits, il est proposé par Marianne Dessureault et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser le directeur général adjoint, développement durable à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention à intervenir avec la firme SimpliCI International Inc. selon les prix soumis, ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

**5.15 Adoption du second projet de Règlement numéro 21-1112 concernant le traitement des élus municipaux**

**22-0117-017** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement numéro 21-1112 concernant le traitement des élus municipaux* soit et est adopté comme déposé.



## 6. Urbanisme et Environnement

### 6.1 Demande de dérogation mineure pour les lots projetés 6 480 924 à 6 480 926 et 6 480 931, chemin du Lac-Baribeau (largeur des lots projetés)

Le sujet est reporté.

### 6.2 Demande de dérogation mineure pour les lots projetés 6 480 915 à 6 480 918, chemin du Lac-Baribeau (Profondeur des lots projetés)

Le sujet est reporté.

### 6.3 Demande de dérogation mineure pour le lot 6 437 085, chemin Régimbald (Bâtiment accessoire sur un lot vacant)

Le sujet est reporté.

### 6.4 Demande de dérogation mineure pour le 3, chemin de la Marguerite (superficie d'un quai)

Le sujet est reporté.

### 6.5 Demande de projet majeur de lotissement pour le lot 5 436 490 et 5 436 616, chemin du lac Baribeau

Le sujet est reporté.

### 6.6 Contribution à des fins de parcs ou de terrain de jeux sur les lots 6 481 829 et 6 481 830, chemin Hector-Bilodeau

22-0117-018

Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2021-1089, déposée par Patricia Trapnell pour la création des lots 6 481 829 et 6 481 830, cadastre du Québec, en référence au plan parcellaire, préparé par Pascal Neveu, arpenteur-géomètre, en date du 3 novembre 2021 et portant le numéro 13478 de ses minutes ;

Attendu qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, un protocole d'entente devra être signé avec la Municipalité afin de créer une servitude de passage pour le maintien du sentier de ski de fond *La Donatienne* suivant des recommandations transmises au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu qu'aux termes de la section 7 du *Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant au permis de lotissement qu'il cède à la Municipalité 10 % du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le Conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans la demande de permis ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 10 janvier 2022 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que la demande de permis de lotissement telle que décrite au préambule de la présente résolution soit assujettie comme suit :

la création d'une servitude de passage afin de pérenniser le sentier de ski de fond existant ;

le reste de la cession sera soumis au paiement d'une somme égale au pourcentage indiqué dans la réglementation en vigueur selon la valeur inscrite au rôle



d'évaluation du terrain à lotir

- qu'un protocole d'entente soit rédigé et signé à cet effet entre la Municipalité et la propriétaire ou son représentant, avant que le permis de lotissement ne soit délivré;
- le maire et le directeur général adjoint – Développement durable soient et sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente, la servitude notariée ainsi que tous les documents y afférents;
- que les frais et honoraires des professionnels (notamment notaires et arpenteurs-géomètres) soient et sont aux frais de la propriétaire requérante;
- que la résolution 21-0712-393 soit et est abrogée.

#### **6.7 Remplacement d'une secrétaire à statut temporaire**

**22-0117-019** Attendu la vacance temporaire du poste de secrétaire au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Attendu le besoin en remplacement pour une période indéterminé;

Attendu l'affichage de poste, les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de la directrice générale adjointe, greffe et ressources humaines;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Lynne Ruel à titre de secrétaire au Service de l'urbanisme et de l'environnement, à statut temporaire, jusqu'au 23 décembre 2022.

### **7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**

#### **7.1 Participation aux journées de la persévérance scolaire (CREVALE)**

**22-0117-020** Attendu que le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) soutien la valorisation de la persévérance scolaire et la réussite éducative dans Lanaudière;

Attendu que le Comité vise à reconnaître, encourager et soutenir les individus et les collectivités dans leurs démarches et actions de formation et de développement;

Attendu que la Municipalité souhaite participer aux journées de la persévérance scolaire 2022 (#JPS2022) mise sur pied par le CREVALE;

Attendu la recommandation du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 5 janvier 2022.

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité
- de nous engager à participer aux journées de la persévérance scolaire 2022 (#JPS2022), en réalisant les activités suivantes :

- a) diffusion d'un message d'encouragement destiné aux étudiants au babillard électronique de la Municipalité ;
- b) utiliser les outils de communication de la Municipalité (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) afin de promouvoir les Journées de la persévérance scolaire 2022.

## **8. Travaux publics et Parcs**

### **8.1 Demande d'installation d'un luminaire de rue au coin des chemins de l'Épervier et des Colibris**

**22-0117-021**

Attendu la réception de la demande d'installation d'un luminaire de rue au coin des chemins de l'Épervier et des Colibris afin de rendre cet endroit plus sécuritaire;

Attendu que le formulaire prévu à cet effet a été dûment rempli et signé ;

Attendu l'obligation de produire une résolution pour procéder à une demande d'installation de luminaire auprès d'Hydro-Québec;

Attendu la recommandation du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 6 janvier 2022;

À ces faits, il est proposé par Marianne Dessureault et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser l'installation d'un luminaire de rue situé au coin des chemins de l'Épervier et des Colibris à la suite de la réception de la demande et du formulaire dûment rempli;
- que les sommes nécessaires à l'installation soient prélevées au poste budgétaire 02-340-03-649.

### **8.2 Autorisation de signature pour la location d'un boueur**

**22-0117-022**

Attendu que la neige qui fait l'objet d'un enlèvement et d'un transport en vue de son élimination doit être déposée dans un lieu d'élimination prévu à cet effet;

Attendu que pour ce faire, l'utilisation d'un boueur est nécessaire afin de transporter la neige au dépôt de neige usée;

Attendu la réception et l'analyse de l'offre de service soumise par l'entreprise Excavation Beauséjour inc.;

Attendu la recommandation du Service des travaux publics et des parcs, à cet effet, en date du 5 janvier 2022;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser la dépense pour la location d'un boueur pour une durée de 4 mois, soit du 15 décembre 2021 au 15 avril 2022, pour un montant de 23 500.00 \$ avant toutes taxes applicables, à l'entreprise Excavation Beauséjour inc.;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-330-01-522.

### **8.3 Approbation décompte numéro 2 (Travaux de végétalisation du barrage Baribeau – Paysagiste Northland inc.) 2021-AOP-ENV-28**

**22-0117-023**

Attendu la réception du décompte progressif numéro 2 de



l'entrepreneur Paysagiste Northland inc. pour les travaux réalisés en date du 30 septembre 2021;

Attendu que les quantités soumises reflètent les travaux réalisés;

Attendu la recommandation de paiement émise par la firme FNX-INNOV;

Attendu la recommandation des services techniques à cet effet, en date du 23 décembre 2021;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le décompte progressif numéro deux au montant de 5 461.31 \$ avant toutes taxes applicables, soumis par l'entreprise Paysagiste Northland inc. en lien avec les travaux de l'appel d'offres 2021-AOP-ENV-28;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 18-994*.

#### **8.4 Approbation de travaux supplémentaires (Réparation et terrassement suite aux travaux de pavage dans le noyau villageois – Paysagiste Joé St-Amour)**

**22-0117-024** Attendu la résolution 21-1012-570 octroyant le contrat de réparation et de terrassement suite aux travaux de pavage dans le noyau villageois à l'entreprise Paysagiste Joé St-Amour;

Attendu que les quantités soumises reflètent les travaux réalisés;

Attendu que certains éléments n'ont pu être estimés ou n'étaient pas répertoriés lors de la rédaction de la demande de prix, certains travaux imprévus, mais obligatoires ou fortement recommandés ont été réalisés au cours de ce contrat;

Attendu la recommandation des services techniques en date du 23 décembre 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver les travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réparations et terrassements dans le noyau villageois à l'entreprise Paysagiste Joé St-Amour, pour un montant de 19 765.00 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au *Règlement 21-1085*.

#### **8.5 Approbation d'honoraires supplémentaires (Travaux de réaménagement du parc Désormeaux – Équipe Laurence)**

**22-0117-025** Attendu que la Municipalité a octroyé un mandat à la firme Équipe Laurence pour réaliser les plans, devis, estimation et surveillance des travaux de réaménagement du parc Désormeaux;

Attendu que des honoraires supplémentaires ont été réalisés en 2021, mais qu'ils n'ont pas été pris en considération dans l'offre de services complémentaires OS-6849 octroyé lors de la séance du 15 novembre 2021;

Attendu que ces honoraires supplémentaires ont été réalisés à la demande de la Municipalité;

Attendu la recommandation des services techniques en date du 23 décembre 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver les honoraires supplémentaires pour les services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement du parc Désormeaux à la firme Équipe Laurence pour un montant maximal de 7 571.25 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le code budgétaire 22-701-50-721.

#### **8.6 Remplacement d'un chauffeur de camion et opérateur de chargeur à statut temporaire**

**22-0117-026** Attendu la vacance temporaire du poste de chauffeur de camion et opérateur de chargeur;

Attendu le besoin en remplacement pour une période de 16 semaines;

Attendu l'affichage de poste, les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 11 janvier 2022;

À ces faits, il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Simon Viens à titre de chauffeur de camion et opérateur de chargeur, à statut temporaire pour une période de 16 semaines, le tout conformément à la convention collective de travail présentement en vigueur.

### **9. Sécurité incendie et sécurité civile**

#### **9.1 Demande d'un congé sans solde de l'employé no 199**

**22-0117-027** Attendu la demande de congé sans solde d'un an de l'employé no 199 dans le cadre de son titre de lieutenant éligible et de pompier;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 16 décembre 2021;

À ces faits, il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un congé sans solde à l'employé no 199 dans le cadre de son titre de lieutenant éligible et de pompier, du 5 janvier 2022 au 5 janvier 2023.

#### **9.2 Nomination d'un lieutenant éligible**

**22-0117-028** Attendu la demande de congé sans solde de l'employé no 199 ;

Attendue qu'au retour de l'employé no 199, celui-ci désire renoncer à son poste d'officier et souhaite garder le poste de pompier;

Attendu qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des équipes lors d'interventions, un remplacement s'impose par l'embauche d'un nouveau lieutenant;

Attendu la résolution 21-1012-575 nommant M. Anthony St-Amour lieutenant éligible temporaire;

Attendu la recommandation du Service sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 16 décembre 2021;

À ces faits, il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Anthony St-Amour à titre



de lieutenant éligible au Service de sécurité incendie et de sécurité civile aux conditions établies par la Municipalité à ces fins, à savoir:

- qu'il ne pourra exercer un emploi de pompier à temps partiel dans une autre municipalité;
- qu'il doit résider sur le territoire de la municipalité de Saint-Donat.

**9.3 Adoption du rapport d'activités annuel en lien avec le schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Matawinie**

**22-0117-029** Attendu que le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

Attendu que la Municipalité a établi le calcul de performance relativement aux obligations du schéma se terminant en 2016;

Attendu que la Municipalité doit produire un rapport annuel comme prescrit à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Attendu que le rapport couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021 a été produit selon les informations disponibles par le Service;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de la sécurité civile en date du 22 décembre 2021;

À ces faits, il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'adopter le rapport d'activités annuel de la Municipalité en lien avec le schéma de couverture de risques incendie se terminant en mai 2016 ;
- d'autoriser la MRC de Matawinie ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile à transmettre le rapport d'activités annuel au ministère de la Sécurité publique.

**10. Divers**

**10.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal**

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire Joé Deslauriers et des conseillers municipaux.

**10.2 Dépôt du registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou autre avantage en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou autre avantage en lien avec le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* signé par le maire Joé Deslauriers et des conseillers municipaux.

**11. Période d'information**

**12. Période de questions**

**13. Fermeture de la séance**

**22-0117-030** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 16h15.

---

Joé Deslauriers  
Maire

---

Matthieu Renaud  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier